



Mairie  
St BAUZILLE DE LA SYLVE 34230

L'an deux mil seize, le mercredi 14 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

**Présents :** Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Agnès PEREZ, André VEYRAT, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Patrice COSTE, Marie-Odile ANTIGNAC, Catherine MARTINEZ, Ondine VIGIER, Antoine FERNANDEZ.

**Absents excusés :** Pascal THEVENIAUD, Marcel LAUTIER, Marie PRATS.

Madame Marie PRATS a donné procuration à Monsieur Grégory BRO.

Madame Catherine MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux autres points à l'ordre du jour :  
- la nouvelle répartition des sièges du conseil Communautaire de la CCVH,  
- l'acquisition de matériel de sauvegarde informatique pour la mairie  
Accepté à l'unanimité.

18h15 : arrivée d'Ondine Vigier

### **Modification de la composition du Conseil Communautaire de la CCVH :**

Monsieur le Maire explique qu'il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires. En effet, cette procédure fait suite à la démission récente de plus d'un tiers des conseillers municipaux de la commune de Saint André de Sangonis.

Après avoir étudié cette modification, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des sièges du Conseil Communautaire établie sur la base d'un accord local, conformément aux dispositions du 1-2° de l'article L 5211-6-1 du CGCT.

### **Acquisition de matériel de sauvegarde informatique pour la mairie :**

Afin d'assurer les sauvegardes des données informatiques de la mairie, l'entreprise Ricoh nous a proposé le matériel adéquat en location pour un montant de 155€ mensuel pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

18h30 : arrivée de Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL

### **Vote de l'enveloppe de la prime annuelle des agents :**

Les employés municipaux bénéficient d'une prime qui est accordée selon des critères déterminés ; le Conseil Municipal vote le montant de l'enveloppe globale et laisse à la discrétion de Monsieur le Maire et de ses adjoints la répartition entre les différents agents.

Voté à l'unanimité.

### **ONF, travaux 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé lors du dernier conseil municipal l'élagage des plantations de pins de la forêt qui borde la piste d'aviation pour un montant d'environ 4 000 € comme chaque année.

L'ONF nous a fait une 2<sup>ème</sup> proposition qui serait de débroussailler 2 coupe-feux de part et d'autre de la piste d'aviation pour permettre aux véhicules anti-incendie de pouvoir pénétrer sur le massif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un devis à l'entreprise Carceller pour la réalisation des 2 coupe-feux.

### **Festivités de fin d'année :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès PEREZ qui fait le point sur les festivités à venir : samedi 17 décembre 2017, marché de Noël sur la place du village. Cette nouvelle idée de manifestation a été proposée par les jeunes Saint Bauzillois.

Le repas des aînés et les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier 2017.

### **Point PLU et urbanisme :**

Monsieur Veyrat informe le conseil de l'avancement du PLU. La commissaire enquêteur nous a fait parvenir un projet de rapport suite aux différentes visites pendant ses permanences en mairie.

La DDTM a fait plusieurs observations, notamment sur les réserves foncières, qu'ils nous demandent de retirer, et sur la zone A1 (zone agricole avec possibilité de construction de hangar) qu'ils nous demandent de réduire car ils estiment la superficie de cette zone trop importante.

La zone AUD concernant le stade, le boulodrome et l'espace Lonjon doit passer en zone UL (zone de loisirs).

Il reste également plusieurs points à définir : les accès, les aménagements, l'étude hydraulique...

Le commissaire enquêteur pourra alors nous transmettre son rapport définitif.

### **Point travaux :**

Monsieur le Maire explique l'avancée des travaux de renforcement électrique. Le « basculement » du réseau : branchement des particuliers sur le réseau souterrain et dépose des lignes aériennes est terminé. Il reste à réaliser les câblage télécom et la dépose des poteaux ciment.

### **Subvention DETR :**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite et pour la réfection du chemin des Dourmettes. Les conseillers, à l'unanimité, donnent leur accord pour ces 2 projets et autorisent Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

### **Approbation des nouvelles compétences de la CCVH :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors du dernier conseil municipal il avait été décidé de se prononcer défavorablement sur la mise en conformité des compétences de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, considérant que celle-ci a opté pour la prise de compétence « eau et assainissement » dès 2018, et que fidèle à ses engagements, le Conseil Municipal était contre cette perte de compétence pour la commune. La CCHV nous a demandé de reconsidérer cette question, et de revoir notre décision.

A l'unanimité, les conseillers votent contre l'approbation des nouvelles compétences de la CCVH.

### **Devis travaux aux Chenevières par l'entreprise Carceller :**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Carceller pour des travaux de débroussaillage aux Chenevières.

Après étude du devis, à l'unanimité, le conseil opte pour ce devis de 3 000€ TTC qui sera intégré au budget 2017.

### **Questions diverses :**

#### **Raccordement du hangar aux eaux usées :**

Monsieur le Maire propose de faire raccorder le hangar avenue de Popian à l'assainissement.

En effet, profitant des travaux actuels sur l'avenue de Popian, il serait souhaitable que le hangar possède un raccordement aux eaux usées.

Un devis a été demandé à l'entreprise BRAULT par l'intermédiaire du Syndicat Aigue pour un montant de 3 000€ TTC

Adopté à l'unanimité.

#### **Achat d'une débroussailleuse :**

Un particulier a proposé à la mairie la vente d'occasion d'une faucheuse débroussailleuse pour le prix de 500€. Ce matériel de 2 ans est en excellent état et serait très utile pour nos agents.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette acquisition.

La séance a été levée à 20h40

Le Maire  
Grégory BRO

La secrétaire de séance  
Catherine MARTINEZ